

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE ET
LOIRE

BRESSE NORD INTERCOM'

Délibération n°2022-61
Séance du 06 septembre 2022

Le six septembre deux mille vingt-deux à 19 heures 00, les membres du conseil communautaire de Bresse Nord Intercom', convoqués conformément à la loi, se sont réunis à la salle des fêtes de TORPES

Nombre de Membres :

- Présents au Conseil : 24
- En exercice : 27
- Qui ont pris part à la délibération :
25
- Pouvoirs : 1

Etaients présents : Régis GIRARDEAU, Jean-Luc BERLAND, Guy BOUCHARD, Jean-Luc CANET, Gérard CLAIROTTTE, Brigitte DAVID, Philippe DUC, Marie-Françoise GAROT, Julien GANDREY, Julien GAUTHEY, Rémy GAY, Nathalie GRAS, Aline GRUET, Jean-Marc GUIGUE Dominique HUGONNOT, Nicolas JACQUINOT, Claudette JAILLET, Jean-Joël JOLY, Robert MICONNET, Philippe PAGE, Philippe PRIN, Véronique RAGONDET, Dominique ROY, Catherine SAGNARD

Date de
Convocation : 30 aout 2022

Excusés ayant donné procurations : Pierre CARLOT ayant donné pouvoir à Claudette JAILLET

Date d'affichage : 30 aout 2022

Etaients absents excusés : Joël MARTIN, Gérard CLAIROTTTE

Secrétaire : Claudette JAILLET

CONTRIBUTION A LA MISSION MOBILITES

Depuis juillet, la mission mobilités déploie des actions sur notre territoire avec des permanences au siège de la Communauté de communes et la mise à disposition de véhicules affectés. Cette nouvelle dynamique fait suite à plusieurs échanges avec le Président de l'association, qui souhaite développer des actions sur tout le territoire du Pays.

Des solutions « mobilités » (taxi, prêt de véhicules, ...) sont ainsi proposées pour une période d'essai en entreprise, une mission intérim, un contrat en alternance, un emploi saisonnier, un accès aux services...

Les Communautés de communes Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse apportent depuis plusieurs années un financement annuel à hauteur de 0.50 cts par habitant. En 2020, la question avait été posée et nous n'avions pas donné suite faute de projets locaux portés par cette structure. Néanmoins, au vu des évolutions évoquées ci-dessus, il apparait désormais légitime de contribuer au financement des actions menées sur notre territoire.

Il pourrait être envisagé d'accorder un financement pour la période juillet – décembre 2022 selon les modalités suivantes : (6 639 habitants * 0.50 cts) / 2 soit 1 660 euros.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

ACCORDE un financement à la Mission mobilités pour la période juillet – décembre 2022 à hauteur de 1 660 euros

En séance les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Claudette JAILLET




Le président,
Régis GIRARDEAU

